



Gestion de société et refus bancaire de manière déguisée

Par Visiteur

Je gère une société qui a besoin d'une restructuration.

Cette société est parfaitement saine et peut facilement (dixit expert comptable) faire face au nouvel emprunt: mensualités divisées par deux.

Mon banquier fait la sourde oreille depuis 7 mois malgré le risque de pousser ma société vers le dépôt de bilan si la situation reste figée comme elle l'est actuellement.

Malgré le soutien de la médiation de la banque de France dont l'efficacité laisse à désirer (pas vraiment de mesure de rétorsion mise en place malgré la situation préoccupante de notre société) la banque laisse tranquillement pourrir l'affaire.

Puis-je attaquer personnellement mon directeur d'agence pour mise en danger de manière intentionnelle de ma société?

Puis-je engager la responsabilité de la banque pour couvrir en connaissance de cause le laxisme de son employé?

Quelles seraient les démarches à effectuer?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon banquier fait la sourde oreille depuis 7 mois malgré le risque de pousser ma société vers le dépôt de bilan si la situation reste figée comme elle l'est actuellement.

Malgré le soutien de la médiation de la banque de France dont l'efficacité laisse à désirer (pas vraiment de mesure de rétorsion mise en place malgré la situation préoccupante de notre société) la banque laisse tranquillement pourrir l'affaire.

Puis-je attaquer personnellement mon directeur d'agence pour mise en danger de manière intentionnelle de ma société?

Puis-je engager la responsabilité de la banque pour couvrir en connaissance de cause le laxisme de son employé?

Quelles seraient les démarches à effectuer?

Malheureusement, une banque n'est jamais tenue d'accorder un crédit à l'un quelconque de ses clients, que ce refus soit consécutif ou non d'un préjudice grave pour la société.

C'est probablement pour cette raison que la médiation de la banque de France ne peut rien faire.

Il n'est donc pas possible, juridiquement, d'attaquer la banque pour ce refus.

Très cordialement.

Par Visiteur

Il y a un autre point : la banque nous a accordé un prêt immobilier à titre personnel il y a 6 mois en nous promettant verbalement que le prêt professionnel serait restructuré juste après

les autres banques nous ont dit qu'il n'était pas possible de nous faire ce prêt immobilier au vu de notre bilan comptable est-ce que ça change quelque chose au problème?

Par Visiteur

Cher monsieur,

il y a un autre point : la banque nous a accordé un prêt immobilier à titre personnel il y a 6 mois en nous promettant verbalement que le prêt professionnel serait restructuré juste après les autres banques nous ont dit qu'il n'était pas possible de nous faire ce prêt immobilier au vu de notre bilan comptable est-ce que ça change quelque chose au problème?

Une banque, inversement, n'est jamais tenue de refuser un crédit immobilier à une personne.. Donc non, cela ne change en rien les données du problème, malheureusement.

Très cordialement.